



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-12-4

Séance du lundi 1 juillet 2019

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION COLMAR-LIBERTY

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU les statuts de l'association Colmar-Liberty,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des conseillers départementaux appelés à siéger au sein de l'Association Colmar-Liberty,

- Désigne, aux côtés de Madame la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, MM. Michel HABIG et Eric STRAUMANN, conseillers départementaux, pour siéger au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'Association Colmar-Liberty.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité